



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



DEPARTEMENT D'ORGANISATION SPORTIVE

PV N° : 03 SEANCE du 04-11-2024

Membres Présents.

-MESSAOUDI HACENE

Ordre du jour :

- ✓ **Examen du courrier**
- ✓ **Rectificatif**
- ✓ **Homologation des résultats**
- ✓ **Traitement des affaires**
- ✓ **Désignations**
- ✓ **Divers**

EXAMEN DU COURRIER :

- **Correspondances :**
- **CLUBS :**



➤ **TRAITEMENT DES AFFAIRES :**

➤ **SENIORS:**

AFFAIRE N° 01: rencontre JSK – JSSO du 01.11.2024 «SENIORS »

Attendu que la rencontre de championnat HONNEUR « SENIORS » citées ci-dessus n'a pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs « JS KADIRIA » et « JS SOUMAM »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : JSK et JSSO n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

(Article 61 du Règlement des Championnats de Football : Seniors Edition 2024)

CLUB JS KADIRIA: 1ER FORFAIT

- Match perdu par pénalité à l'équipe « seniors » CSA **JSK** .
- Défalcation de trois (03) points à l'Equipe « Seniors » CSA : **JSK**
- **Amende de 10 000 DA** au club **JSK**.

CLUB JS SOUMAM: 1ER FORFAIT

- Match perdu par pénalité à l'équipe « seniors » CSA **JSSO**.
- Défalcation de trois (03) points à l'Equipe « Seniors » CSA : **JSSO**
- **Amende de 10 000 DA** au club **JSSO**.

AFFAIRE N° 02: rencontre ESS – ABRD du 01.11.2024 «SENIORS »

Attendu que la rencontre de championnat HONNEUR « SENIORS » citées ci-dessus n'a pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs « ES SEMACH » et « ABR DJEBAHIA »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ESS et ABRD n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

(Article 61 du Règlement des Championnats de Football : Seniors Edition 2024)



CLUB ES SEMACHE : 1ER FORFAIT

- Match perdu par pénalité à l'équipe « seniors » CSA **ESS** .
- Défalcation de trois (03) points à l'Equipe « Seniors » CSA : **ESS**
- **Amende de 10 000 DA** au club **ESS**.

CLUB ABR DJEBAHIA : 1ER FORFAIT

- Match perdu par pénalité à l'équipe « seniors » CSA **ABRD**.
- Défalcation de trois (03) points à l'Equipe « Seniors » CSA : **ABRD**
- **Amende de 10 000 DA** au club **ABRD**.

AFFAIRE N° 03: rencontre UCAM – CR du 01.11.2024 «SENIORS »

Attendu que la rencontre de championnat HONNEUR « SENIORS » citées ci-dessus n'a pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs « UC ATH MANSOUR » et « C RAOURAOUA » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : UCAM et CR n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

(Article 61 du Règlement des Championnats de Football : Seniors Edition 2024)

CLUB UC ATH MANSOUR : 1ER FORFAIT

- Match perdu par pénalité à l'équipe « seniors » CSA **UCAM**.
- Défalcation de trois (03) points à l'Equipe « Seniors » CSA : **UCAM**
- **Amende de 10 000 DA** au club **UCAM**.

CLUB C RAOURAOUA : 1ER FORFAIT

- Match perdu par pénalité à l'équipe « seniors » CSA **CR**.
- Défalcation de trois (03) points à l'Equipe « Seniors » CSA : **CR**.
- **Amende de 10 000 DA** au club **CR**.



AFFAIRE N° 04: rencontre IRBE – JSE du 02.11.2024 «SENIORS »

Attendu que la rencontre de championnat HONNEUR « SENIORS » citées ci-dessus n'a pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par par l'équipe « IRB EL ESNAM » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : IRBE n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

(Article 61 du Règlement des Championnats de Football : Seniors Edition 2024)

1ER FORFAIT CSA IRB EL ESNAM

- Match perdu par pénalité à l'équipe « seniors » CSA **IRBE** au profit de celle du l'équipe « seniors » CSA **JSE** sur le score de 3 buts à 0
- Défalcation de trois (03) points à l'Equipe « Seniors » CSA : **IRBE**
- **Amende de 10 000 DA** au club **IRBE**.

AFFAIRE N° 05: rencontre CAB – USCAL du 02.11.2024 «SENIORS »

Attendu que la rencontre de championnat HONNEUR « SENIORS » citées ci-dessus n'a pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par par l'équipe « USC AIN LALOUI » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : USCAL n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

(Article 61 du Règlement des Championnats de Football : Seniors Edition 2024)

1ER FORFAIT CSA USC AIN LALOUI

- Match perdu par pénalité à l'équipe « seniors » CSA **USCAL** au profit de celle du l'équipe « seniors » CSA **CAB** sur le score de 3 buts à 0
- Défalcation de trois (03) points à l'Equipe « Seniors » CSA : **USCAL**.
- **Amende de 10 000 DA** au club **USCAL**.



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولائية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



AFFAIRE N° 06: rencontre DJ54 – EOB du 02.11.2024 «SENIORS »

Attendu que la rencontre de championnat HONNEUR « SENIORS » citées ci-dessus n'a pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par par l'équipe « DIRAH JEUNES 54 »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : DJ54 n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

(Article 61 du Règlement des Championnats de Football : Seniors Edition 2024)

1ER FORFAIT CSA DIRAH JEUNES 54

- Match perdu par pénalité à l'équipe « seniors » CSA **DJ54** au profit de celle du l'équipe « seniors » CSA **EOB** sur le score de 3 buts à 0
- Défalcation de trois (03) points à l'Equipe « Seniors » CSA : **DJ54**.
- **Amende de 10 000 DA** au club **DJ54**.



➤ **CATEGORIES JEUNES:**

AFFAIRE N° 32: rencontre JSC – OR du 01.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 33: rencontre JSC – OR du 01.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 34: rencontre JSC – OR du 01.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « A » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « JS CHORFA » et « O RAFFOUR » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : JSC et OR n'ont pas procédé au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB JS CHORFA

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **JSC**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **JSC**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **JSC**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **JSC**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **JSC**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **JSC**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

CLUB O RAFFOUR

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **OR**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **OR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **OR**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **OR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **OR**.
 - ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **OR**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 35: rencontre JSE – UCAM du 01.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 36: rencontre JSE – UCAM du 01.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 37: rencontre JSE – UCAM du 01.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « A » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par l'équipe « UC ATH MANSOUR »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : UCAM n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB UC ATH MANSOUR

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **UCAM** au profit de celle du club **JSE** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **UCAM** au profit de celle du club **JSE** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **UCAM** au profit de celle du club **JSE** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **UCAM**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 38: rencontre ESS – ASCA du 02.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 39: rencontre ESS – ASCA du 02.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 40: rencontre ESS – ASCA du 02.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « A » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « ES SEMACH » et « ASC AGHBALOU » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ESS et ASCA n'ont pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB ES SEMACHE

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **ESS**.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **ESS**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **ESS**.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **ESS**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **ESS**.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **ESS**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

CLUB ASC AGHBALOU

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **ASCA**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ASCA**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **ASCA**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ASCA**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **ASCA**.
 - ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ASCA**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 41: rencontre RAV – JSSO du 02.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 42: rencontre RAV – JSSO du 02.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « A » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par l'équipe « JSSO »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : JSSO n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB JSSOUMAM

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **JSSO** au profit de celle du club **RAV** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **JSSO**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **JSSO** au profit de celle du club **RAV** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **JSSO**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 43: rencontre USA – USMB du 01.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 44: rencontre USA – USMB du 01.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 45: rencontre USA – USMB du 01.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « B » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par l'équipe « USM BOUIRA »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : USMB n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB USM BOUIRA

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **USMB** au profit de celle du club **USA** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **USMB**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **USMB** au profit de celle du club **USA** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **USMB**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **USMB** au profit de celle du club **USA** sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **USMB**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 46: rencontre USCAL – ABRD du 01.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 47: rencontre USCAL – ABRD du 01.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 48: rencontre USCAL – ABRD du 01.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « B » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « USC AIN LALOUÏ » et « ABR DJEBAHIA » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : USCAL et ABRD n'ont pas procédé au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB USC AIN LALOUÏ

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **USCAL**.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **USCAL**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **USCAL**.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **USCAL**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **USCAL**.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **USCAL**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

CLUB ABR DJEBAHIA

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **ABRD**.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **ABRD**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **ABRD**.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **ABRD**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **ABRD**.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **ABRD**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 49: rencontre IRBE – URB du 01.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 50: rencontre IRBE – URB du 01.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 51: rencontre IRBE – URB du 01.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les deux rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « B » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par l'équipe « IRB EL ESNAM »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : IRBE n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB IRB EL ESNAM

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **IRBE** au profit de celle du club **URB** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **IRBE**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **IRBE** au profit de celle du club **URB** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **IRBE**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **IRBE** au profit de celle du club **URB** sur le score de 3 buts à 0.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **IRBE**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 52: rencontre JSK -ASSIREM du 01.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 53: rencontre JSK -ASSIREM du 01.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 54: rencontre JSK -ASSIREM du 01.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « B » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par l'équipe « JS KADIRIA » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : JSK n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB JS KADIRIA

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **JSK** au profit de celle du club **ASSIREM** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **JSK**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **JSK** au profit de celle du club **ASSIREM** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **JSK**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **JSK** au profit de celle du club **ASSIREM** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **JSK**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 55: rencontre ME – ESR du 01.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 56: rencontre ME – ESR du 01.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 57: rencontre ME – ESR du 01.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les deux rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « C » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par l'équipe « ES RIDANE »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ESR n'a pas procédé au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB ES RIDANE

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **ESR** au profit de celle du club **ME** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ESR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **ESR** au profit de celle du club **ME** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ESR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **ESR** au profit de celle du club **ME** sur le score de 3 buts à 0
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ESR**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



AFFAIRE N° 58: rencontre MCM – DJ54 du 01.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 59: rencontre MCM – DJ54 du 01.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 60: rencontre MCM – DJ54 du 01.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « C » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par les deux clubs : « MC MESDOUR » et « DIRAH JEUNES 54 » ;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : MCM et DJ54 n'ont pas procédé au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB MC MESDOUR

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **MCM**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **MCM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **MCM**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **MCM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **MCM**.
- ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **MCM**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

CLUB DIRAH JEUNES 54

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **DJ54**.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **DJ54**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **DJ54**.
- ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **DJ54**.
(Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **DJ54**.
 - ✓ **Amende de 15 000 DA** au club **DJ54**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

AFFAIRE N° 61: rencontre CAB – ERH du 02.11.2024 EN « U19 »

AFFAIRE N° 62: rencontre CAB – ERH du 02.11.2024 EN « U17 »

AFFAIRE N° 63: rencontre CAB – ERH du 02.11.2024 EN « U15 »

Attendu que les trois rencontres de championnat « Jeunes » Groupe « C » citées ci-dessus n'ont pas eu lieu pour non enregistrement de licences à travers la plate forme FAFCONNECT par l'équipe « ER HAKIMIA »;

- Attendu que pour la phase de validation administrative et de qualification des joueurs par la Ligue, les CSA : ERH n'a pas procéder au dépôt des dossiers de licences dans la plateforme fafconnect ;
- Attendu que, ne pouvant avoir lieu en l'absence de licences, les rencontres ont été déprogrammées dans les délais

Par ces motifs, la Commission décide des sanctions suivantes:

CLUB ER HAKIMIA

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U19 du club **ERH**.
 - ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ERH**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U17 du club **ERH**.
 - ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ERH**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).

2^{ème} INFRACTION

- ✓ Match perdu par pénalité à l'équipe U15 du club **ERH**.
 - ✓ **Amende de 10 000 DA** au club **ERH**.
- (Circulaire N°004 du 15/11/2023 émanant de la FAF).



DESIGNATIONS :

JOURNEE DU VENDREDI 08/11/2024 **DIVISION HONNEUR 2^{ème} Journée**

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
OUED EL BERDI	EOB - CAB	S	15H00
AIN BESSAM	USCAL - IRBE	S	15H00
BIR GHBALOU	JSSO - ESS	S	15H00

JOURNEE DU SAMEDI 09/11/2024 **DIVISION HONNEUR 2^{ème} Journée**

<u>LIEU</u>	<u>RENCONTRES</u>	<u>CAT</u>	<u>HOR</u>
OUED EL BERDI	JSE - UCAM	S	15H00
BIR GHBALOU	CR - JSK	S	15H00
KADIRIA	ABRD – DJ54	S	15H00

CHAMPIONNAT DES JEUNES **3^{ème} Journée GROUPE « A »** **VENDREDI 08-11-2024**

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U19</u>	<u>U17</u>	<u>U15</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
CHORFA	ASCA - UCAM	09H00	11H00	14H00	
BIR GHBALOU	JSSO - JSC	09H00	11H00	14H00	
RAFFOUR	OR - ESS	09H00	11H00	14H00	

3^{ème} Journée GROUPE « A » **SAMEDI 09-11-2024**

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U19</u>	<u>U17</u>	<u>U15</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
RAFFOUR	RAV – JSE	/////	09H00	11H00	



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
الرابطة الولاية لكرة القدم البويرة - الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL * BOUIRA*
(Site : lwfbouira.org.dz –liguebouira19@gmail.com)
Tél/Fax : 026.73.86.55/58



CHAMPIONNAT DES JEUNES

3^{ème} Journée GROUPE « B »

VENDREDI 08-11-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
BOUIRA	URB - USCAL	09H00	10H30	14H00	
AIT LAZIZ	ASSIREM - CR	09H00	10H30	14H00	

3^{ème} Journée GROUPE « B »

SAMEDI 09-11-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
AIT LAZIZ	USMB - JSK	09H00	10H30	12H30	
OUED EL BERDI	IRBE - USA	09H00	10H30	12H30	

EXEMPT : ABRD

CHAMPIONNAT DES JEUNES

3^{ème} Journée GROUPE « C »

VENDREDI 08-11-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U19</u>	<u>U17</u>	<u>U15</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
S. EL GHOZLANE	ESR - ESD	09H00	11H00	14H00	
DIRAH	DJ54 – CAB	09H00	11H00	14H00	
OUED EL BERDI	EOB - ME	09H00	11H00	14H00	

3^{ème} Journée GROUPE « C »

SAMEDI 09-11-2024

<u>Lieu</u>	<u>Rencontre</u>	<u>U15</u>	<u>U17</u>	<u>U19</u>	<u>OBSERVATIONS</u>
DIRAH	ERH – MCM	09H00	10H30	12H30	